



**A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS/ELEVEURS DU TERRITOIRE**

**Du 16 au 21 mai 2022,  
Venez déposer vos déchets ADIVALOR  
À la déchetterie de RIBIERS**

Liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :

- **Ficelles de bottes et filets de balles rondes** - Conditionnés en sac ADIVALOR
- **Films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage)** - Conditionnés en sac ADIVALOR ou pliés et attachés
- **Filets paragrêle** - Roulés sans les attaches ni les mandrins
- **BIGS BAGS** - vidés et pliés

**ATTENTION, SUR PLACE EN DECHETTERIE, IL N'Y A PAS DE MOYEN POUR DECHARGER VOS DECHETS. SI VOUS AVEZ DE GRANDES QUANTITES de déchets, contactez-nous pour voir si vous pouvez livrer directement au Beynon et obtenir un bordereau de suivi des déchets (BSD).**

Ces déchets sont acceptés sous certaines conditions :

- Ils doivent être **conditionnés correctement** (pour chaque type de déchets, voir consignes sur le document joint ou en déchetterie).
- Ils ne doivent **pas être souillés** par de l'eau, de la terre ou autres produits.
- Certains déchets doivent être contenus dans un **sac de collecte spécifique** (sacs distribués gratuitement, en quantité raisonnable, par les agents de la déchetterie).
- Ces déchets **ne seront pas refacturés** par la CCSB aux déposants.
- Ils doivent porter le logo **ADIVALOR**

**ATTENTION : tout déchet apporté qui ne respecte pas strictement ces consignes sera refusé par le gardien, vous devrez repartir avec. (Interdiction d'évacuation dans la benne encombrants)**

**LES SACS D'ENGRAIS, LES SACS PAPIERS AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES DE MARAICHAGE**

**ne font pas partie des flux collectés en déchetteries.**

**Vous pouvez vous rapprocher directement de vos distributeurs pour vérifier auprès d'eux les déchets collectés.**

*Pour plus de renseignement concernant cette collecte : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - Pôle Environnement - Claire BARUS : 04.92.66.25.49 et sur [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)*